

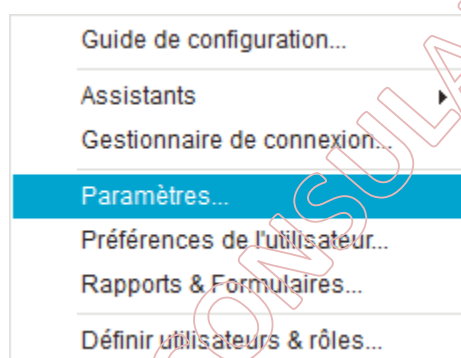


Attention le taux FSSQ pour 2017 a changé.

Voici comment le modifier dans Sage 50!

Suite à la mise à jour de votre système Sage 50, soit en **2018.1**, si vous adhérez au plan de paie de Sage, les tables d'impôts se mettront à jour automatiquement. Par contre, en ce qui concerne le changement du taux de cotisation au Fonds de services de santé (FSSQ) en 2018, la mise à jour ne se fera pas automatiquement. Voici la marche à suivre :

Une fois votre mise à jour complétée allez dans le menu « **Configuration** » et ensuite cliquez sur l'option « **Paramètres** »



Dans l'onglet « **Paie** », vous allez retrouver l'option « **Charges** » et vis-à-vis « **Facteur FSSQ** » vous allez pouvoir inscrire votre nouveau taux.

- [-] Général (comptes)
- [-] Fournisseurs & Achats
- [-] Clients & Produits
 - ... Adresse
 - ... Options
 - ... Remise
 - ... Remarques
 - ... Noms
 - ... Comptes associés
- [-] Paie
 - ... Salaires
 - ... Retenues
 - ... Charges
 - ... Autres charges
 - ... Droits
 - ... Avis de versement
 - ... Catégories d'emploi
 - ... Manuvie
 - [-] Noms
 - [-] Comptes associés
- [-] Stocks & Services
- [-] Chantier

Utiliser ces paramètres pour les charges sociales de l'employeur.

Facteur AE pour les nouveaux employés:	<input type="text" value="1.4"/>
Taux CNESTT pour les nouveaux employés:	<input type="text" value="0.0"/>
Facteur ISE:	<input type="text" value="0.0"/>
Facteur FSSQ:	<input type="text" value="2.3"/>



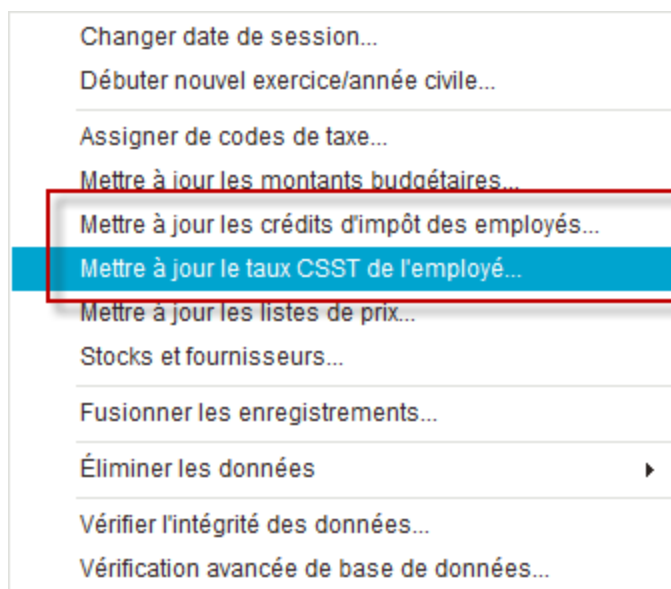


Pour connaître quel taux de cotisation du FSSQ pour 2018 s'applique à votre entreprise, nous vous invitons à consulter le lien suivant :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/retenues-et-cotisations/calculer-les-retenues-a-la-source-et-vos-cotisations-employeur/fonds-des-services-de-sante/calcul-de-la-cotisation/>

RAPPEL :

Vous pouvez mettre à jour les montants personnels de base et le taux de la CSST¹ en un seul clic en allant dans le menu « Maintenance ».



Bonne année!

¹seulement pour ceux à la version Supérieur de Sage 50

